

RAPPORT N° 03/4-115
au Conseil Municipal

OBJET

REPARATION, DEPANNAGE ET PRESTATIONS ANNEXES
SUR VEHICULES COMMUNAUX

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

I MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour réparation, dépannage et prestations annexes sur véhicules communaux pour l'année 2004, le marché actuellement en cours expirant en fin 2003.

Ces prestations sont nécessaires au fonctionnement et à l'activité des services municipaux et concernent principalement l'ensemble des réparations de tôleries, mécaniques et autres (remorquage, contrôle technique, etc...) sur VL et PL.

L'analyse des prestations réalisées lors des années antérieures fait apparaître que le rythme et l'étendue du besoin à satisfaire sont conditionnés par le nombre des pannes ou accidents constatés.

§ Mode de passation

Les besoins ne pouvant être entièrement défini à l'avance, il sera lancé un appel d'offres ouvert en application des Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de fourniture et service, conformément à l'Article 72 du Code des Marchés Publics.



RAPPORT N° 03/4-115

§ Allotissement

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donné lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon les critères pondérants ci-après :

- . le type tel que défini par le manuel des constructeurs ou par la réglementation ;
- . la réglementation en vigueur en matière de contrôle technique ;
- . la technique, l'outillage et le savoir-faire différents en fonction des prestations.

En effet, il existe un avantage à alloter le marché, afin comme le prévoit le Code des Marchés Publics :

- . d'augmenter le nombre des compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence ;
- . de permettre l'accès aux petites et moyennes entreprises ;
- . d'améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en 4 lots, à savoir :

➤ LOT 1

CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES

Montant minimum annuel

2 500 euros,

Montant maximum annuel

10 000 euros,

➤ LOT 2

TOLERIE ET PEINTURE VL ET PL

Montant minimum annuel

13 000 euros,

Montant maximum annuel

52 000 euros,



RAPPORT N° 03/4-115

➤ LOT 3

MECANIQUE TOUTES MARQUES

Montant minimum annuel

110 000 euros,

Montant maximum annuel

160 000 euros,

➤ LOT 4

REMORQUAGE

Montant minimum annuel

2 850 euros,

Montant maximum annuel

9 400 euros.

§ Durée

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2004, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse 3 années civiles.

II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60, et 72 du Code des Marchés Publics) ;
 - . marché décomposé en 4 lots précités ;
 - . marché à bons de commande pour un coût général annuel de 128 350 euros TTC minimum et de 231 400 euros TTC au maximum ;
 - . durée : 1 an avec possibilité de reconduction expresse, sans que la durée totale ne dépasse 3 ans ;

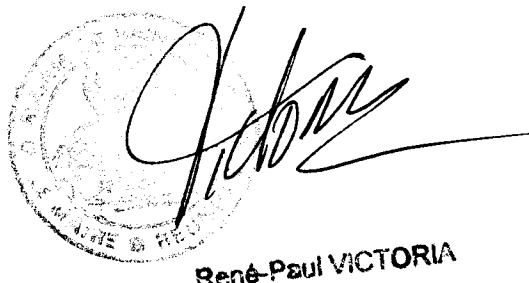


RAPPORT N° 03/4-115

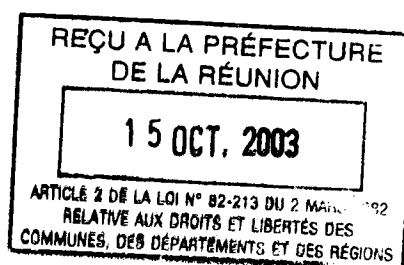
- . les crédits définis seront inscrits au Bp 2004 aux Chapitre 011, et Articles 61551 et 6241 ;
- 3. de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) pluriannuel(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/4-115
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**REPARATION, DEPANNAGE ET PRESTATIONS ANNEXES
SUR VEHICULES COMMUNAUX**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 011, et Articles 60622 et 60680004 du Bp 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-115 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission :

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour réparation, dépannage et prestations annexes sur communaux.



DELIBERATION N° 03/4-115

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3


Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

